



1

MOTION

La Chambre des Députés,

- considérant l'importance du projet tram, tel que prévu dans la stratégie MoDu, dans le plan sectoriel transport et par le projet de loi 6626, pour le transport en commun au Luxembourg ;
- considérant que pour la construction, la gestion de l'infrastructure et de l'exploitation du tram, le projet de loi note que l'Etat et la Ville de Luxembourg ont prévu de faire évoluer la structure actuelle vers une société de droit privé disposant d'un capital dans le cadre d'un actionariat public ;
- considérant que la société en charge de l'exploitation du tram devra répondre essentiellement aux impératifs d'un service public d'intérêt général de haute qualité et accessible à toutes à tous ;
- considérant que la directive 2004/17/CE relative aux procédures de passation de marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux, inclut dans son article 5.1 le service public dans le domaine du transport par tramway dans son champ d'application ;
- considérant que le règlement européen 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs garantit la liberté de choix quant à la façon d'organiser les services publics au niveau national, régional et local,

invite le Gouvernement

- à transformer le Groupement d'intérêt économique (GIE) « Luxtram » en société de droit privé disposant d'un capital sous forme d'un actionariat à 100% public et de confier à cette société l'exploitation du tram ainsi que la gestion de ses infrastructures ;
- à garantir la promotion des intérêts des utilisateurs tant au niveau de la tarification qu'au niveau de l'égalité de l'accès pour personnes à mobilité réduite ainsi que la transparence quant à la composition de la société, à son fonctionnement et aux décisions prises par elle.

R. NEGRI
R. Negri

J. Lorsche
J. Lorsche

P. LUTER
P. LUTER